

TERMES DE REFERENCES POUR LA SELECTION D'UN CABINET DEVANT PROCEDER A L'EVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1- Contexte

1.1. Présentation

a) Historique

AGF West Africa S.A., créée en décembre 2015 à la suite du rachat du Fonds GARI, est un établissement financier international spécialisé dans la garantie de crédits à moyen et long terme, ainsi que dans la garantie d'opérations de mobilisation de ressources à court et moyen terme sur les marchés financiers. À l'issue du processus de changement de dénomination, l'institution opère officiellement sous le nom AGF West Africa S.A. depuis le 2 février 2018, en tant que filiale du Groupe AGF.

Sa mission principale est de faciliter l'accès des entreprises privées de la CEDEAO aux financements bancaires, en apportant des solutions de garantie adaptées aux besoins des institutions financières de la région.

AGF West Africa opère sur l'ensemble de l'espace CEDEAO (Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Guinée, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo) ainsi qu'en Mauritanie.

AGF West Africa S.A. est majoritairement détenue (à 81,52 %) par le groupe African Guarantee Fund (AGF), dont le siège est basé à Nairobi, au Kenya.

AGF West Africa S.A. exerce sous l'agrément de la Commission Bancaire de l'UEMOA en qualité d'établissement financier à caractère bancaire.

b) Activité et implantation géographique d'AGF West Africa

AGF West Africa est un Fonds de garantie dont les principaux objectifs sont :

- Soutenir les institutions financières afin d'augmenter le volume de crédits destinés aux PME/PMI en Afrique ;
- Participer à l'émergence de la finance verte dans l'écosystème africain ;
- Accroître la capacité de financement des besoins des PME/PMI.

AGF West Africa est implanté à Lomé au Togo et elle est la filiale d'AGF Ltd dont le siège opérationnel du Groupe est basé à Nairobi. African Guarantee Fund West Africa supporte ses partenaires Institutions Financières à travers l'Afrique de l'Ouest.

Les solutions proposées par AGF West Africa sont les suivantes :

- Prêts bancaires : garantie individuelle et ligne de garantie de portefeuille ;
- Levée de Fonds sur les marchés financiers : Garantie accordée aux partenaires financiers qui lèvent des fonds à court, moyen et long terme dans le but de financer les PME/PMI ;
- Fonds propres : Garantie en faveur des fonds d'investissement/Capital investissement afin qu'ils puissent accroître leurs investissements en capital dans les PME/PMI.

c) Stratégie

En droite ligne de celle du Groupe AGF Ltd, la mission d'AGF West Africa S.A est de contribuer à la réduction de la pauvreté au travers des garanties financières partielles qu'elle accorde aux banques et institutions facilitant ainsi l'accès des PME aux financements, contribuant à la création d'emplois et à la croissance économique.

L'objectif est de contribuer à réduire le gap de financement des PME en Afrique (estimé à USD 150 milliards) de 1%.

African Guarantee Fund a obtenu la note de AA- de l'agence FITCH en novembre 2017, preuve de la solidité de son modèle d'affaires.

2- Objectif de la mission

AGF West Africa étant régulé par la BCEAO, se doit d'être en conformité avec la circulaire numéro 01-2017 relative à la gouvernance des établissements de crédit et des compagnies financières de l'UMOA, entrée en vigueur en juillet 2018. Cette dernière prévoit en son article 17, qu'au moins une fois par an, l'organe délibérant procède seul ou avec l'aide d'experts externes, à une évaluation de l'organe délibérant dans son ensemble, de ses comités spécialisés et de chacun de ses membres. Les résultats de cette évaluation doivent être consignés dans un rapport présenté à l'Assemblée Générale.

L'objectif général de la mission est donc de procéder à cette évaluation.

A cet effet, les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Analyser la composition, l'organisation et les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration et vérifier qu'il est adéquat ;
- Vérifier que le Conseil répond parfaitement aux attentes des actionnaires et des autres parties prenantes ;
- S'assurer que les administrateurs ont les ressources et les capacités attendues du Conseil d'Administration ;
- Identifier par voie de conséquence les forces et les faiblesses du Conseil d'Administration ;
- Analyser la composition et le fonctionnement de chaque sous-comité du Conseil d'Administration ;
- S'assurer que les questions importantes sont convenablement discutées par les sous-comités et que les décisions prises sont suivies d'effet ;
- Apprécier la contribution de chaque administrateur aux différents comités auquel il appartient et au Conseil d'Administration.

3- Les Livrables

Le cabinet soumettra à la fin de la mission un rapport regroupant les travaux mis en œuvre ainsi que les conclusions associées. Ce rapport sera transmis au Conseil d'Administration d'AGF West Africa S.A et sera également présenté à l'Assemblée Générale.

4- Profil du consultant

Le cabinet intéressé doit avoir une expérience avérée d'au moins 10 ans dans le domaine de la gouvernance et de la gestion des systèmes de contrôle interne dans le secteur bancaire de la région ouest africaine. Il doit également avoir déjà effectué des missions similaires.

5- Périmètre de la mission

L'évaluation concerne les activités du Conseil d'Administration d'AGF West Africa durant l'exercice 2025.

6- Durée de la mission et rapport

La durée de la mission est d'une semaine à compter du 20 avril 2026. Le rapport de fin de mission devra donc être disponible au plus tard le 29 avril 2026.

Les soumissions seront présentées en offre technique et offre financière distinctes.

L'offre technique devra inclure tous les renseignements nécessaires à sa bonne évaluation, notamment :

- La présentation du cabinet ou de la société (forme sociale, adresses, implantation, domaines d'activités, organisation, références professionnelles, etc.) ;
- La méthodologie de travail proposée ;
- Les membres de l'équipe proposée, les curriculums vitae et copies des diplômes et attestation des intervenants ;
- Le quitus social datant de moins de trois (03) mois ;
- Le quitus fiscal datant de moins de trois (03) mois ;

L'offre financière sera présentée hors taxes et comportera :

- Une lettre de soumission ;
- Une proposition financière détaillée sous forme de devis quantitatif, estimatif ou de bordereau de prix.

En outre, l'offre financière doit inclure tous les frais (honoraires, frais remboursables et autres débours).

La date limite de dépôt des soumissions est fixée au plus tard le 10 avril 2026 à 18 heures précises (GMT).

Les soumissions devront être adressées au Directeur Général de AGF West Africa S.A, 5082, Boulevard GNASSINGBE Eyadéma – Lomé II / Lomé-Togo agfwestafrica@agf.africa

7- Renseignements

Tout soumissionnaire potentiel désireux d'obtenir des éclaircissements sur les termes de référence ou des informations jugées nécessaires à la rédaction de son offre, peut en faire demande par écrit à agfwestafrica@agf.africa